وكالة التنمية الاجتماعية
ⵜⴰⵙⵏⵓⵔⴰⵢⵜ ⵏ ⵜⴳⵎⵉ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵏⵜ
Agence de Développement Social

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Beni Mellal le 30/11/2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 36/CRBM/2026

La Coordination Régionale de l'Agence de Développement Social à la Région de Beni Mellal – Khénifra, procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Réalisation des prestations de nettoyage dans les locaux de la Coordination Régionale de l'Agence de Développement Social à la Région de Beni Mellal – Khénifra.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Qté	
01	Réalisation de prestation de nettoyage dans les locaux de la Coordination Régionale de l'Agence de Développement Social à la Région de Beni Mellal – Khénifra	04h/jour, 5j/7j Pour une période d'01 (un) mois.	Agent	02	*L'offre financière ne doit en aucun cas être inférieure à 2015,48 DH (HT) par agent et par mois, montant correspondant au salaire réglementaire en plus des charges sociales obligatoires, ainsi qu'à une marge bénéficiaire minimale. *D'autres garanties à respecter sont précisées dans les termes de référence.

- **Les conditions et garanties exigées par le Maitre d'ouvrage sont détaillées en annexe.**
- **Lieu de livraison** : Siège de la Coordination Régionale de l'Agence de Développement Social à la Région de Beni Mellal – Khénifra.
- **Date et heure limite de réception des devis des concurrents** : **30/11/2026 à 11h00**.
- **Délai d'exécution** : Le prestataire est tenu de commencer les prestations à compter de la date d'attribution du bon de commande, pour un délai d'un mois (soit de la date d'attribution du bon de commande jusqu'au 31 décembre 2026).
- **Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique** dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

MENNANI Abdelhad.
Coordonnateur Régional
Région Beni Mellal - Khenif

Coordination Beni Mellal :N°3 Lotiss Sokayna, Avenue Mohamed V Beni Mellal Tél: 06 61 35 58 43 - Email : benimellal@ads.ma
Siége Social : AV Allal Al Fassi Madinat Al Irfane– Rabat BP : 6816- Tél: 05 37 27 98 00 / Fax: 05 37 68 27 31 – e-mail : ads@ads.gov.ma

وكالة التنمية الاجتماعية
Agence de Développement Social

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Termes de référence

La réalisation des prestations de nettoyage dans les locaux de la Coordination Régionale de l'Agence de Développement Social à la Région de Beni Mellal – Khénifra.

PRESTATIONS JOURNALIERES :

- Nettoyage et désinfection des sanitaires (lavabos, cuvettes, urinoirs, W-C, abattants, etc.) avec des produits de qualités supérieures fournies par le prestataire ;
- Nettoyage des glaces, miroirs et tableaux muraux avec des produits adaptés et de qualité supérieure ;
- Balayage et lavage des montées d'escaliers (granito et marbre) avec des produits adaptés et de qualité supérieure ;
- Lustrage du cuivre avec produits spécifiques et de qualité supérieure ;
- Dépoussiérage humide des carrelages, granito, sols peints ;
- Vidange des corbeilles à papiers, nettoyage de celles-ci ;
- Dépoussiérage et nettoyage humide du mobilier, objets meublants et placards ;
- Dépoussiérage et nettoyage des postes téléphoniques ;
- Ramassage des papiers et ordures ;
- Nettoyage des moquettes et tapis avec aspirateur et produits adaptés de qualité supérieure ;
- Aération des locaux ;
- Nettoyage des sols.

PROTECTION DE LA MAIN D'ŒUVRE – RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Le titulaire est tenu d'exécuter le présent BC conformément à la législation du code du travail en vigueur. A ce titre, il s'engage à faire bénéficier les agents affectés à la réalisation des prestations de tous les avantages sociaux, notamment :

- Le paiement aux préposés du SMIG horaire en vigueur ;
- La date de paie des agents ne doit en aucun cas dépasser le 5ème jour de chaque mois pour le travail exécuté durant le mois précédent ;
- La déclaration du personnel à la CNSS ;
- Le repos hebdomadaire d'au moins 24 heures ;
- Le congé annuel payé ;
- L'assurance contre les accidents de travail et la responsabilité civile.

ROYAUME DU MAROC
Région Beni Mellal Khénifra
Agence de développement social

CONDITIONS ET REGLEMENT DES SOMMES DUES

Les paiements seront effectués à la fin de la prestation et à terme échu après réception des factures établies en 5 exemplaires portant la signature du prestataire. Les factures doivent être arrêtées en toutes lettres, certifiées exactes et signées par le prestataire qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte courant postal ou bancaire.

Le titulaire du BC est tenu de fournir, notamment, les pièces suivantes :

- Les pièces justifiant le respect du paiement de salaire (notamment SMIG journalier, Charges sociales, taxe professionnelle, perte du travail …), le bordereau de déclaration des salaires de la CNSS concernant les agents de nettoyage engagés au titre de l'exécution des prestations du présent BC et bulletin de paie signé par l'agent ;
- La pièce délivrée par la CNSS (Attestation des salariés) attestant la déclaration effective, sous forme de liste nominative, de tous les agents de nettoyage employés dans le cadre du présent BC
- **Les avis de crédits bancaires attestant les virements des salaires des agents de nettoyage engagés durant le mois considéré ;**

L'ADS se réserve le droit de refuser le paiement desdits décomptes jusqu'à fourniture des pièces susvisées.

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
Région Beni Mellal Khenifra
جهة بني ملال خنيفرة
وكالة التنمية الاجتماعية
Agence de développement social